

BPREA

Brevet Professionnel
Responsable d'Entreprise Agricole

Mars 2024

RNCP n°38093 (enregistrement certification le 09/03/2017)

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation continue
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

CFPPA/OFA

EPLEFPA

de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

Le BPREA est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4

Activités

- Organiser les opérations liées aux cultures et aux élevages,
- Participer à la gestion et aux choix stratégiques de l'exploitation,
- Assurer les démarches commerciales liées à l'exploitation (achat de fournitures et des aliments, ventes des produits...).

Environnement du métier

Travail en extérieur.

Débouchés

- Responsable d'exploitation,
- Salarié qualifié,
- Chef d'atelier de production agricole.

Poursuite de formation possible

- Formations supérieures, notamment aux BTS agricoles (Bac+2),
- Parcours à l'installation (chambre d'agriculture).

Conditions d'admission - Pré-requis

- Avoir un projet professionnel en rapport avec les métiers de l'agriculture
- Avoir plus de 18 ans,

- Réaliser un entretien préalable,
- Compléter le dossier d'inscription en ligne via : <https://candidature-cfppa-cherve-noiretable.hub3e.com/>

- Défini selon le projet et le profil des candidats.

Accès à la formation

Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement

 **TAUX DE RÉUSSITE**
> Réussite 2023 : 90%

 **SATISFACTION**
> Promotion 2023 : 77,78%

 **DURÉE**
> de 10 à 24 mois

 **CONDITIONS D'ADMISSION**
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

 **Contact**
cfppa.roanne@educagri.fr



Credit photos : Natur'Académie Anthony Faye

BPREA



Durée de la formation

970 h maximum individualisé selon les validations des acquis académiques 280 heures en stage en entreprise

Objectifs : aptitudes et compétences visées et évaluées

Obtenir la capacité professionnelle agricole

- acquérir des capacités professionnelles du niveau 4,
- avoir accès aux aides à l'installation (DJA,)
- faciliter l'accès au foncier.

Contenus principaux de la formation

- Pilotage stratégique de l'entreprise agricole,
- Préservation et amélioration des sols et de la biodiversité,
- Conduite des processus de production,
- Organisation du travail,
- Gestion de l'entreprise.

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, retour et partage d'expériences, visites d'entreprises agricoles, échange et rencontre avec les acteurs du monde professionnel et analyse de sa pratique professionnelle.

Adaptation possibles du parcours

Parcours individualisé selon les validations d'acquis académiques.

Modalités d'alternance

La formation en alternance est organisée sous forme modulaire sur une période de 24 mois (apprentissage : 3j/2j sur 24 mois).



Évaluation de la formation

- 7 unités capitalisables – Évaluations en situation professionnelle.
C1- Se situer en tant que professionnel.
C2- Piloter le système de production.
C3- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème.
C4- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise.
C5- Valoriser les produits ou services de l'entreprise.
C6-C7 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
- UCARE Accueil à la ferme, UCARE Transformation des produits, UCARE Travail du sol par traction animale (unité capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi)

Le diplôme permet d'obtenir

La certification de sauveteur secouriste du travail (SST)

Le Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)

le Certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants (CAPTAV).

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

Frais - Rémunération - Financements

Aucun frais pédagogiques

- Vous entrez en voie directe (10 mois)

- Plusieurs financements possibles : Pôle emploi, Région, Transition Pro, CPF, OPCO.

Tarifs à partir de 14,77€ minimum de l'heure.

- Rémunération possible

- Vous entrez en voie professionnelle (24 mois)

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.

• La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise.

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX

Tél : 04.77.44.82.00

cfppa.roanne@educagri.fr